

## Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français(es) et Etranger(e)s dans les études comme au travail.

Paris, le 5 décembre 2011

Dans leur très grande majorité, les migrants, qu'ils soient avec ou sans papiers, sont des travailleurs-euses ou des futurs travailleurs-euses.

D'une manière ou d'une autre, les salarié(e)s « sans papiers » travaillent ou sont appelés à travailler dans toutes les branches de l'économie, en particulier dans les secteurs « non délocalisables » mais pas seulement, dans des grandes, des petites ou moyennes entreprises, des bureaux, chez des particuliers ou dans les champs.

La politique en matière d'immigration conduite jusqu'à aujourd'hui, dite de « lutte contre l'immigration irrégulière » a des visées électoralistes nauséabondes. Elle a aussi des conséquences graves, telles que contraindre ces travailleur-e-s sans droits, vulnérables face aux employeurs, à s'accommoder de conditions de travail et de salaires bien inférieures à celles en vigueur dans notre pays. Pire, elle vise aujourd'hui à précipiter nombre de ces salariés dans le travail mal déclaré ou non déclaré.

Et dans le même temps, la proportion des migrants qui, déjà ici en situation administrative régulière, risquent de basculer dans l'irrégularité, s'accroît. C'est le cas des jeunes majeurs, des étudiants, des demandeurs d'asile, voire aujourd'hui des salariés au moment du renouvellement de leur titre de séjour/travail.

Nous affirmons que les travailleur-e-s migrants n'ont vocation, ni à être victimes de la déréglementation sociale, ni à en être les vecteurs. Ils ne prennent le travail de personne. Ils sont partie intégrante du salariat.

Alors qu'à l'heure de la mondialisation libérale, la concurrence de tous contre tous est organisée, alors que la précarisation, la déréglementation, l'austérité se développent dans toute l'Union Européenne, alors qu'avec la crise, les droits sociaux sont partout attaqués, nous entendons agir pour que chaque salarié(e), qu'il (elle) soit d'ici, résident étranger ou migrant avec ou sans papiers, bénéficie de l'égalité de traitement, avec un contrat de travail au moins conforme aux normes du pays où il (elle) travaille.

En France, aucun(e) salarié(e) ne doit être payé(e) en dessous du SMIC horaire, être contraint(e) au « travail au noir », ou être exclu(e) du statut de salarié. C'est pour cela aussi qu'il faut régulariser les travailleurs-euses sans papiers.

Cette ambition est réalisable parce que, depuis plusieurs années, les migrants « sans papiers » se sont levés, avec RESF et dernièrement avec le mouvement de grève des travailleurs-euses sans papiers et « le groupe des 11 », pour faire valoir leurs droits. Ces luttes montrent que ces hommes et ces femmes sont totalement intégrés dans notre pays, que ce soit par leurs enfants, leurs études, ou leur travail. Et ces luttes, notamment en obligeant les employeurs à respecter le Code du Travail et les garanties collectives, contribuent à renforcer l'unité des salariés.

Chacun, avec notre histoire, notre spécificité et nos modes d'action, nous souhaitons agir ensemble pour:

1) la régularisation immédiate des salarié-e-s dont le dossier a été déposé avant le 11 juillet 2011 sur la base des critères définis par « l'addendum » et des engagements ministériels pris envers ces salarié-e-s.

2) la régularisation :

- des travailleurs-e-s sans papiers sur la base des critères nationaux améliorés, simplifiés, sécurisés par la loi et/ou la réglementation.

- des salarié-e-s migrants contraints de travailler « au noir », en obligeant leurs employeurs à les déclarer (ou en le leur permettant) et en généralisant ce qui a été mis en œuvre dans le mouvement des travailleur-e-s sans papiers.

- de tous les jeunes majeurs scolarisés, avec autorisation de travail.

3) la délivrance de plein droit de titres de séjour pérennes aux travailleur-e-s ainsi qu'à leurs familles sur la base des critères définis nationalement.

4) l'abrogation des « mesures transitoires » prises à l'encontre des salarié-e-s Roumains et Bulgares.

5) l'abrogation de la circulaire Guéant-Bertrand du 31 mai 2011 et la facilitation de l'obtention d'une carte de séjour permettant aux diplômés étrangers qui le souhaitent de rester travailler ici.

6) l'attribution aux étudiants étrangers d'une carte de séjour pluriannuelle, de la durée des études en France.

7) la généralisation du droit au travail à l'ensemble des détenteurs et des demandeurs de titres de séjour (y compris les demandeurs d'asile).

8) la mise en place d'un recours suspensif permettant le maintien des droits en cas de refus de délivrance d'un titre de séjour.

9) l'amélioration du fonctionnement des services publics, particulièrement des préfectures, afin de garantir aux migrants des conditions décentes d'accueil, d'information et de délai de traitement des dossiers.

10) en finir avec les discriminations à l'embauche que subissent les immigré(e)s et les jeunes Français(es) issu(e)s de l'immigration, particulièrement des quartiers populaires.

11) conquérir la garantie de l'égalité de traitement entre tous les salariés quelles que soient leur origine et leur situation administrative.

12) la ratification et l'application par la France des textes internationaux de défense des droits des migrants

- Convention des Nations Unies du 18 décembre 1990 sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles
- Conventions 97 et 143 de l'Organisation Internationale du Travail sur les travailleurs migrants
- Convention 189 de l'OIT sur les Travailleuses domestiques.
- 

Nous appelons les représentants de nos organisations à s'unir localement pour faire avancer ces revendications.

Nous invitons les organisations qui se retrouvent sur les objectifs de cette plate-forme à rejoindre les syndicats et associations déjà signataires.

---